

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) définissent les relations commerciales entre l'entreprise AJ Partners, immatriculée sous le SIRET N° **84501120400037**, N° TVA intracommunautaire FR25845011204 dont le siège social est **10 rue Ticky Holgado – 31200 Toulouse** représentée par **Aline Janzekovic** également dénommée « prestataire » et le donneur d'ordres dénommé « le client ». Toute commande acceptée conformément aux modalités prévues à l'article 1 implique la prise de connaissance et l'acceptation sans réserve des présentes CGV par le client.

Article 1 – Objet

Après échange avec le client sur la nature de la mission, ses besoins et le volume d'intervention envisagé, le prestataire lui adresse une proposition précisant les prestations convenues et les conditions tarifaires applicables.

La commande est considérée comme acceptée dès réception de l'accord écrit du client, notamment par e-mail. Cet accord vaut validation de la proposition et engagement des parties.

Article 2 – Engagement

La mission sera effectuée par le prestataire, qui s'engage à mettre en œuvre tout son savoir-faire pour réaliser la mission qui lui est confiée.

À cet effet, le prestataire s'engage notamment à solliciter auprès du client toutes les informations et tous les éléments nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Il s'engage également à informer le client de toute contrainte ou difficulté rencontrée susceptible d'avoir une incidence sur la bonne exécution de la mission.

Le client reste responsable de l'exactitude et de la véracité des informations, données et documents qu'il transmet au prestataire.

Article 3 – Lieux et durée d'intervention

Les prestations seront réalisées à distance, **depuis le bureau du prestataire** ou, à la demande du client, sur site. Dans ce dernier cas, les modalités d'intervention ainsi que les éventuels frais de déplacement sont préalablement convenus avec le client.

Toute intervention sur site est soumise à une durée minimale de **3 heures consécutives**.

Aucune durée minimale d'intervention n'est imposée pour les prestations réalisées à distance.

Article 4 – Exécution de la mission, disponibilité et annulation.

- a) Exécution et disponibilité : Les prestations sont réalisées aux jours et heures convenus entre le client et le prestataire, sous réserve des disponibilités du prestataire. Les modalités d'intervention sont celles convenues dans la proposition acceptée par le client conformément à l'article 1 des présentes CGV.



Pour toute commande de travaux nécessitant un délai de réalisation, les délais communiqués sont donnés à titre indicatif, sauf engagement exprès du prestataire sur une date ou un délai déterminé.

Toute demande de prestation nécessitant une intervention en urgence ou en express pourra faire l'objet d'une majoration de 15 %, sous réserve de l'accord préalable du client.

Toute intervention demandée et acceptée un samedi, dimanche ou jour férié pourra faire l'objet d'une majoration de 50 %, sous réserve de l'accord préalable du client.

b) Annulation : Toute annulation d'une intervention programmée doit être communiquée au prestataire par écrit dans les meilleurs délais.

En cas d'annulation intervenant moins de 3 jours ouvrés avant la date prévue, une indemnité correspondant à 50 % du montant des heures réservées pour cette intervention sera due.

En cas d'annulation intervenant moins de 24 heures avant l'heure prévue de l'intervention, ou en cas d'absence du client rendant l'intervention impossible, une indemnité correspondant à 100 % du montant des heures réservées sera due.

Article 5 – Tarifs

Les tarifs applicables sont ceux communiqués au client dans la proposition du prestataire et acceptés conformément à l'article 1 des présentes CGV. Ils sont exprimés en euros hors taxes (HT) et sont majorés de la TVA au taux légal en vigueur.

Les tarifs peuvent être révisés. Toute modification tarifaire applicable à une prestation récurrente ou à une mission en cours fera l'objet d'une information préalable du client.

Toute demande particulière du client susceptible d'entraîner des frais supplémentaires fera l'objet d'une information préalable et de l'accord du client avant facturation.

Les frais de déplacement nécessaires à l'exécution d'une mission sur site sont facturés en supplément selon les conditions et le tarif communiqués au client préalablement à l'intervention.

Article 6 – Modalité de règlement

Le prestataire établit une facture à l'issue de chaque intervention ponctuelle ou mensuellement pour les prestations régulières ou nécessitant plusieurs mois d'intervention.

Un acompte peut être demandé avant le démarrage de la mission. Son montant et ses modalités sont alors précisés dans la proposition adressée au client. Le solde est facturé selon les conditions convenues entre les parties.

Les factures sont payables selon le délai de règlement indiqué sur celles-ci.



Toute réclamation relative à une facture doit être adressée au prestataire par écrit dans les meilleurs délais suivant sa réception.

Les règlements sont effectués par virement bancaire.

Aucun règlement par chèque n'est accepté.

Article 7 – Retard de paiement et frais de recouvrement

En cas de retard de paiement, des pénalités de retard seront exigibles de plein droit dès le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, sans qu'un rappel ou une mise en demeure préalable soit nécessaire.

Le taux des pénalités de retard est égal au taux d'intérêt appliqué par la **Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points de pourcentage.**

Pour tout client professionnel, **une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement** sera également due de plein droit en cas de retard de paiement. Lorsque les frais de recouvrement engagés sont supérieurs à cette somme, le prestataire pourra demander une indemnisation complémentaire sur justificatifs.

En cas de retard de paiement, le prestataire se réserve également le **droit de suspendre l'exécution des prestations en cours**, après en avoir informé le client. Cette suspension ne dispense pas le client du règlement des sommes déjà dues au titre des prestations réalisées avant la suspension, ainsi que des éventuelles pénalités et indemnités applicables.

Article 8 – Confidentialité et discrétion professionnelle

Le prestataire s'engage à exécuter les prestations qui lui sont confiées avec soin, sérieux et discrétion.

Il s'engage à considérer comme strictement confidentiels l'ensemble des informations, données et documents de toute nature dont il pourrait avoir connaissance ou auxquels il pourrait avoir accès dans le cadre de l'exécution de sa mission, notamment ceux relatifs à l'activité, à l'organisation, aux clients, aux fournisseurs et au personnel du client.

Le prestataire s'engage à ne pas divulguer ces informations à des tiers, sauf autorisation préalable du client ou lorsque leur communication est nécessaire à l'exécution de la mission et expressément autorisée par celui-ci.

Cette obligation de confidentialité demeure applicable après la fin de la mission, aussi longtemps que les informations concernées n'ont pas été rendues publiques de manière licite.

Article 9 – Utilisation des travaux réalisés

Les documents, données et travaux réalisés ou traités par le prestataire dans le cadre de la mission sont destinés exclusivement aux besoins du client. Le prestataire s'engage à ne pas les utiliser à d'autres fins sans l'accord préalable du client.

Article 10 – Obligations de moyens



Le prestataire s'engage à exécuter la mission qui lui est confiée avec soin, diligence et professionnalisme, conformément aux prestations convenues avec le client.

Le prestataire est tenu à une obligation de moyens et non de résultat. Il met en œuvre les moyens nécessaires à la bonne exécution de la mission, sans pouvoir garantir un résultat dépendant notamment de décisions, délais, réponses ou actions de tiers.

Le client reste responsable des décisions prises sur la base des informations et éléments qui lui sont communiqués dans le cadre de la mission.

Article 11 – Résiliation

En cas d'impossibilité pour le prestataire de poursuivre une mission pour un motif légitime, celui-ci en informe le client dans les meilleurs délais. Les prestations effectivement réalisées jusqu'à la date de cessation de la mission restent dues.

En cas d'interruption ou de résiliation de la mission à l'initiative du client, celui-ci reste tenu au règlement des prestations effectivement réalisées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation, sans préjudice des éventuelles conditions d'annulation prévues à l'article 4.

Toute demande de résiliation doit être adressée au prestataire par écrit, notamment par e-mail.

Article 12 – Droit applicable et règlement des litiges

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français.

En cas de différend relatif à l'interprétation, l'exécution ou la résiliation d'une prestation, le client et le prestataire s'engagent à rechercher préalablement une solution amiable.

À défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les juridictions compétentes conformément aux règles de droit commun.

Article 13- Les données personnelles

Les données à caractère personnel collectées par le prestataire sont traitées uniquement dans le cadre de la gestion de la relation commerciale, de l'exécution des prestations, de la facturation et du respect de ses obligations légales et réglementaires.

Elles sont destinées au prestataire et, lorsque cela est nécessaire à l'exécution de la mission ou au respect d'une obligation légale, aux prestataires, sous-traitants ou organismes habilités concernés.

Les données sont conservées pendant la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées, puis, le cas échéant, pendant les durées légales de conservation ou de prescription applicables. La CNIL rappelle qu'une donnée personnelle ne doit pas être conservée indéfiniment.

Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, toute personne concernée dispose, selon les conditions prévues par les textes,



de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et, lorsque celui-ci est applicable, d'un droit à la portabilité de ses données.

Ces droits peuvent être exercés auprès du prestataire à l'adresse suivante :

aline.janzekovic@gmail.com .

Toute personne concernée dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

